

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**REUNION DU 14 MARS 2014****DECISION****Numéro 14 – 03 – 022****Décision 9 : La réforme de véhicules et de matériels divers.**

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 10 mars 2014, s'est réuni le 14 mars 2014 à partir de 10 heures en Mairie de Saint Héand au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Messieurs Jean-Paul Burdin (Vice-président) ; André Cellier (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Bernard Philibert (Président).

Était excusée : Madame Nadia Sémache.

Exposé du rapport effectué par le Président :

Depuis plus de deux ans, le SDIS 42 se dessaisit de ses véhicules et biens mobiliers hors d'usage ou obsolètes grâce au lancement d'enchères électroniques via la voie dématérialisée.

Une régie de recettes spécifique a été créée afin de permettre l'encaissement de ces recettes liées principalement aux cessions d'actifs.

A ce titre, les véhicules et engins ainsi que les autres matériels concernés doivent tout d'abord être réformés.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2014

Publication : 17/03/2014

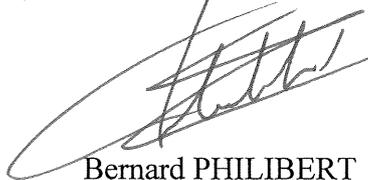
**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau du conseil d'administration approuve les propositions de réforme de véhicules et autres matériels tel que proposé en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Annexe n°1 Etat des biens sortis de l'actif

Marque	Modèle	Immatriculation	Année	Type	Energie	N° Inventaire	Dernière affectation	Valeur nette comptable
Peugeot	Boxer	577 XX 42	1999	VSAB	ESSENCE	1456	Marlhes	0,00 €
Peugeot	Boxer	579 XX 42	1999	VSAB	ESSENCE	1457	Grammond	0,00 €
Peugeot	Boxer	574 XX 42	1999	VSAB	ESSENCE	1454	Rozier en Donzy	0,00 €
Citroën	Jumper	590 XT 42	1999	VSAB	ESSENCE	1440	Le Cergne	0,00 €
Citroën	Jumper	588 XT 42	1999	VSAB	ESSENCE	1437	Montagny	0,00 €
Citroën	Jumper	3752 XL 42	1998	VSAB	ESSENCE	1418/1406	Saint Maurice en Gourgois	0,00 €
Citroën	Jumper	3740 XL 42	1998	VSAB	ESSENCE	1419/1407	Feurs	0,00 €
Citroën	Jumper	3758 XL 42	1998	VSAB	ESSENCE	1420/1408	Cuinzier	0,00 €
Renault	Master	4542 YD 42	2000	VSAB	DIESEL	1473	Saint Sauveur en Rue	0,00 €
Renault	Master	104 WX 42	1995	VSAB	ESSENCE	1364	Balbigny	0,00 €
UMM	UMM	2713 VG 42	1989	VLHR	DIESEL	1296	Rozier en Donzy	0,00 €
Nissan	Pickup 4*4	1252 WV 42	1989	VLHR	DIESEL	*	Rive de Gier	0,00 €
UMM	UMM	8314 XL 42	1994	VLHR	DIESEL	*	Chamazel	0,00 €
Citroën	Berlingo	8283 XH 42	1997	VTU	DIESEL	1390	Bureau de la Prévision	0,00 €
Citroën	Berlingo	2213 YJ 42	2001	VTU	DIESEL	1515	Montbrison	0,00 €
Citroën	C25D	6222 VW 42	1992	VARE	DIESEL	1332	Maclas	0,00 €
Renault	Trafic	3878 XQ 42	1998	VTU	DIESEL	*	Jonzieux	0,00 €
Renault	Master	2374 VW 42	1991	VTU	DIESEL	*	Bureau des Bâtiments	0,00 €
Peugeot	J 5	4445 WE 42	1993	VSRL	ESSENCE	1346	Renaison	0,00 €
Renault	B90	AJ 138 MB	1989	VSR	DIESEL	1295	Chazelles sur Lyon	0,00 €
Peugeot	J 5	9975 VE 42	1989	VIA	ESSENCE	7710	Roanne	0,00 €
Berliet	Magirus	8671 WT 42	1980	EPA	DIESEL		Saint Bonnet	0,00 €
Renault	Twingo	9898 YH 42	2001	VL	ESSENCE	1510	Cie Est Forez	0,00 €
Renault	Twingo	9900 YH 42	2001	VL	ESSENCE	1512	Cie Ondaine Haut Forez	0,00 €
Citroën	Xsara	7936 ZH 42	2004	VL	DIESEL	3516	Pôle Métier	0,00 €
Saviem	Metz	2863 RD 42	1975	EPA	DIESEL	*	Pélussin	0,00 € (1)
Renault	B110	8444 WV 42	1995	VSR	DIESEL	1365	Saint Galmier	0,00 € (1)
Libellé								
						N° inventaire	Dernière affectation	Valeur nette comptable
						*	Centre technique du matériel	0,00 €
						8419	Centre technique du matériel	0,00 €
						8386	Centre technique du matériel	0,00 €
						*	Centre technique du matériel	0,00 €
						*	Centre technique du matériel	0,00 €
						8385	Centre technique du matériel	0,00 €
						2419	Centre technique du matériel	0,00 €

(1) Sur décision du bureau ces véhicules pourraient être cédés au Musée des sapeurs pompiers de la Loire

* Le SDIS n'a pas amorti ces biens puisqu'ils ont été cédés gratuitement par les communes